MAIRIE DE VERANNE

1, place de la mairie - 42520 VERANNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019

COMPTE- RENDU

Présents:

Mesdames BESSET-CHAVE Anne, BOURRIN Sophie, BRIAS Geneviève, MAZOYER Martine :

Messieurs BOREL Michel, BRIAS Bernard, LAFERTIN Noël, MAGNARD Fabrice, MARLHES Cyril, ROUDON Gabriel, TROUVE Martial;

Excusés: Mme DAPVRIL Pascale, Mme DUMAS Viviane (pouvoir à Mme MAZOYER Martine) Mme MEILLER Caroline (pouvoir à Mr BOREL Michel);

Absent: Mr RAYNARD Daniel.

1. Compte Rendu du 05 février 2019

Le compte-rendu du 05 février est approuvé à l'unanimité.

2. Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- D'ajouter la démission de Sophie BOURRIN du CCAS
- De supprimer la charte Natura 2000

Le conseil donne son accord à l'unanimité

3. BUDGET PRINCIPAL

a. Vote Compte administratif et Compte de Gestion

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 COMMUNE VERANNE

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		96 374,56		87 283,65		183 658,21
Opérations de l'exercice	224 793,80	213 299,45	442 717,96	568 912,44	667 511,76	782 211,89
TOTAUX	224 793,80	309 674,01	442 717,96	656 196,09	667 511,76	965 870,10
Résultats de clôture	84 880,21		213 478,13		298 358,34	
Restes à réaliser	81 116,31	17 784,00			81 116,31	17 784,00
TOTAUX CUMULES	21 547,90		213 478,13		235 026,03	
RESULTAT DEFINITIF				235 0	26,03	

En l'absence du Maire, le Conseil Municipal, après comparaison du compte administratif et du compte de gestion du budget principal, approuve à l'unanimité des présents les comptes (administratifs et de gestion) de l'exercice 2018.

b. Affectation du résultat

Au regard du compte administratif, le budget communal présente les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de 213 478,13 €
- un excédent d'investissement de 84 880,21 €

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve (compte 1068): 120 000 €
- Affectation en recettes de fonctionnement (compte 002) : 93 478,13 €
- Affectation en recettes d'investissement (compte 001): 84 880,21 €

_

c. Vote des taux de la Taxe d'Habitation et des taxes foncières

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux. Les taux maintenus sont donc les suivants :

	Taux année N-1 (2018)	Taux année N (2019)
Taxe d'habitation (TH)	9.90	9.90
Foncier Bâti (FB)	11.75	11.75
Foncier non Bâti (FNB)	40.80	40.80

d. Vote du Budget Primitif

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES		RECETTES				
Opération BP 2		Libellé Opération	BP 2019			
011 - Charges de gestion générale	205 000,00	70 - Produits de services	41 820,00			
012 - Charges de personnel et frais assimilés	257 300,00	73 - Impôts et taxes	360 262,00			
014 – Atténuations de produits	5 000,00	74 - Dotation et participations	110 725,58			
65 - Autres charges courantes	63 358,00	75 - Autres produits gestion courante	20 420,00			
66 - Charges financières	15 000,00	013 – Atténuation de charges	1 398,95			
67 - Charges exceptionnelles	6 215,00					
023 - Virement à la section d'investissement	55 095,00					
022 - Dépenses imprévues	10 000,00	002 - Excédent d'exploitation reporté	93 478,13			
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 836,66	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 700,00			
TOTAL DEPENSE DE FONCTIONNEMENT	637 804,66 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	637 804,66 €			

INVESTISSEMENT						
DEPENSES		RECETTES				
Opération	BP 2019	Libellé Opération	BP 2019			
Op 11 – Voiries Diverses	21 000,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	30 905,54			
Op 12 – Matériels et mobiliers	24 500,00	13 – Subventions d'investissement	102 810,00			
Op 13 – Bâtiments Communaux	17 000,00	165 – Dépôts et cautionnements reçus	350,00			
Op 24 - Presbytère	2 700,00	024 – Produits des cessions	1 800,00			
Op 26 – Plan d'urbanisme	9 000,00					
Op 31 – Cimetière	36 000,00					
Op 32 – Aménagement Aire de jeux	188 000,00					
Op 33 – Plateau de sécurité	36 500,00					
16 – Remboursement emprunt	59 764,00					
204 - Subventions d'équipement versées	5 000,00					
21 - Immobilisations Corporelles	2 938,00					
23 – Immobilisations en cours	1 000,00	1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	120 000,00			
27 – Autres Immobilisations Financières	1 500,00	021 - Virement de la section de fonctionnement	55 095,00			
020 - Dépenses imprévues	9 075,41	001 - Excédent d'investissement reporté	84 880,21			
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 700,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 836,66			
TOTAL DEPENSE D'INVESTISSEMENT	416 677,41 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	416 677,41 €			

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des présents, la proposition de budget Principal Primitif 2019 ci-dessus.

4. BUDGET ASSAINISSEMENT

a. Vote Compte administratif et Compte de Gestion

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ASSAINISSEMENT VERANNE

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		69 529,49		88 019,05		157 548,54
Opérations de l'exercice	184 103,05	119 882,78	32 985,11	71 289,29	217 088,16	191 172,07
TOTAUX	184 103,05	189 412,27	32 985,11	159 308,34	217 088,16	348 720,61
Résultats de clôture	5 309,22		126 323,23		131 632,45	
Restes à réaliser	30 000,00	89 810,00			30 000,00	89 810,00
TOTAUX CUMULES	65 119,22		126 323,23		191 442,45	
RESULTAT DEFINITIF				191 4	42,45	

En l'absence du Maire, le Conseil Municipal, après comparaison du compte administratif et du compte de gestion du budget assainissement, approuve à l'unanimité des présents les comptes (administratifs et de gestion) de l'exercice 2018.

b. Affectation du résultat

Au regard du compte administratif, le budget assainissement présente les résultats suivants :

- un excédent d'exploitation de 126 323,23 €
- un excédent d'investissement de 5 309,22 €

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 0,00 €
- Affectation en recettes de fonctionnement (compte 002) : 126 323,23 €
- Affectation en recettes d'investissement (compte 001) : 5 309,22 €

c. Vote du Budget Primitif

EXPLOITATION						
DEPENSES		RECETTES				
Opération BP 2019		Libellé Opération	BP 2019			
011 - Charges de gestion générale	29 100,00	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services	36 000,00			
012 - Charges de personnel et frais assimilés	16 108,87					
66 - Charges financières	4 000,00					
67 - Charges exceptionnelles	4 500,00					
023 - Virement à la section d'investissement	95 027,99					
022 - Dépenses imprévues	2 000,00	002 - Excédent d'exploitation reporté	126 323,23			
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 394,26	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 807,89			
TOTAL DEPENSE D'EXPLOITATION 167 131,12		TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	167 131,12 €			

INVESTISSEMENT						
DEPENSES		RECETTES				
Opération	BP 2019	Libellé Opération	BP 2019			
10004 – Travaux Divers	30 000,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 372,89			
10005 – Assainissement Chemin du jeu de Boule	40 000,00	13 – Subventions d'investissement	89 810,00			
10008 – STEP de Nurieux	23 000,00					
10009 – Lagune du Bourg	70 000,00					
10010 – Travaux Programme Rapport IRH	31 106,47					
16 – Remboursement emprunt	5 000,00	021 - Virement de la section de fonctionnement	95 027,99			
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 807,89	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 394,26			
020 - Dépenses imprévues 4 000,		001 - Excédent d'investissement reporté	5 309,22			
TOTAL DEPENSE D'INVESTISSEMENT	207 914,36 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	207 914,36 €			

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des présents, la proposition de budget d'assainissement Primitif 2019 ci-dessus.

5. Subvention Sou des Ecoles « piscine »

Comme les années précédentes, la commune prend en charge l'activité piscine de l'année scolaire 2018/2019 pour les 16 élèves de Véranne. La participation au cycle piscine s'élève à 1 104,46 €, soit 69,03 € par élève.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la subvention de 1 104,46 € au Sou des écoles qui a en charge le règlement des factures.

6. Validation devis ajout fonctionnalité logiciel comptabilité (Chorus)

Pour faciliter la procédure de récupération des factures dématérialisées sur Chorus, JVS-MARISTEM propose une nouvelle fonctionnalité au tarif de 138,00 € TTC/an.

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à la souscription de cette fonctionnalité.

7. Validation devis matériel salle des fêtes

Les chaises actuelles de la salle des fêtes étant vieillissantes, un devis a été fait par la société MEFRAN afin de renouveler 150 chaises pliantes de couleur blanche à 24,00 € HT chacune (il s'agit d'un tarif négocié pour cette référence) avec 3 chariots de rangement à 350,00 € HT chacun.

Le conseil municipal accepte le devis avec demande de changement de teinte si possible afin de faciliter le nettoyage.

Il a également été proposé l'acquisition de 10 tables rondes (8 convives chacune) afin de compléter les équipements existants. La société MEFRAN a également proposé un devis pour la fourniture de tables au tarif de 159,00 € HT l'unité et pour la fourniture d'un chariot de rangement au tarif de 350,00 € HT.

Le conseil municipal accepte le devis à l'unanimité pour 12 tables.

8. Attribution du marché génie civil parking école

Une consultation a été réalisée auprès de 4 entreprises pour un parking de 580 m²:

ENTREPRISES	MOUTOT	MOLINA	BUFFIN	MONTAGNIER
TARIFS (HT)	23 359,50 €	25 235,00 €	25 564,00 €	30 955,50 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'offre de l'entreprise MOUTOT qui est la plus avantageuse.

9. Modification du Statut de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien (CCPR) – Assainissement collectif

Le conseil communautaire du 28 janvier 2019 a modifié les statuts de la CCPR, afin de se mettre en conformité. En effet, la minorité de blocage a été atteinte ce qui fait que la compétence de l'assainissement collectif ne sera finalement pas transférée à la CCPR au 1^{er} janvier 2020.

Le conseil donne un avis favorable au changement des statuts de la CCPR.

10. Demande de déclassement de voirie

Il convient de commencer la procédure de déclassement pour une partie du domaine public afin d'en permettre l'aliénation. Il s'agit du triangle situé devant le 16 Place de la Mairie (entre parcelle AS 432 et AS 434).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer l'enquête publique et à désigner le Commissaire Enquêteur.

11. Délibération mise en concurrence contrat santé/prévoyance

Le Centre de Gestion propose d'effectuer une nouvelle procédure de mise en concurrence, pour les collectivités qui le souhaitent, de nouvelles conventions de participation en matière de santé et de prévoyance (mutuelle, perte de revenu, perte d'activité, décès et invalidité). La ou les mutuelle(s) retenues viendront présenter leurs offres sur le territoire. Les collectivités auront le choix de souscrire ou non à ces conventions, en sachant qu'elles ne pourront pas être à la fois dans la labellisation (système actuel de participation de la commune à un contrat d'assurance labélisé) et dans la contractualisation (assurance(s) proposée(s) par l'employeur) Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour participer à la mise en concurrence proposée par le Centre de Gestion.

12. Démission de Sophie BOURRIN du CCAS

Suite au courrier de démission de Sophie BOURRIN au Conseil d'Administration du CCAS en date du 04/04/2019, le conseil municipal doit réélire les membres élus de ce conseil. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, élisent Martine MAZOYER pour remplacer Sophie BOURRIN. Les 3 autres membres élus restent inchangés.

Questions Diverses

- Plan pastoral: ce plan est mis en place par le PNR du Pilat afin d'aider les agriculteurs à regagner de la terre agricole (parcelles pour pâturage uniquement). Il propose 3 aides différentes: aide à la clôture, au débroussaillage et à l'alimentation en eau des parcelles en friches. Les agriculteurs devront faire l'avance des frais des travaux avant de percevoir l'aide. Il faut que ce soit un collectif qui demande l'aide auprès de la région.
- **DIA**: Le maire informe les conseillers d'une demande d'intention d'aliéné. La mairie n'a pas utilisé son droit de préemption.
- <u>Permanence élections</u>: le tableau de tenue des permanences par les élus pour les élections européennes du 26 mai 2019 est en cours de remplissage.

La séance est levée à 22h25 Prochaine séance le 14 mai 2019

> Secrétaire de Séance Michel BOREL